

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Représenté : 1  
Votants : 10

**Date de convocation :** 06/07/2020

**Date d'affichage :** 06/07/2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de Madame Noémie BRAGUE, Maire, en séance ordinaire.

**Etaient présents** : Noémie BRAGUE, Nathalie DEVIVIERS, Jean-Christophe LEFEVRE, Victor GAY, Nathalie KESLER, Gilles MASSON, Philippe LAUNOY, Mylène BLANC, Annick BLAS.

**Absents excusés** : Uwe SCHAEFER

**Absents excusés et représentés** : Jourdao DA BARBARA absent excusé et représenté par Noémie BRAGUE

**LA SEANCE OUVERTE**

Annick BLAS a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Même séance,

**Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020 est approuvé, sans réserve ni observation, à l'unanimité des membres présents.

Même séance,

**Délibération 26-2020 : Election sénatoriale : désignation du délégué**

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire, le conseil municipal de Géraudot est convoqué le vendredi 10 juillet 2020 à effet de procéder à la désignation d'un délégué titulaire en vue de l'élection sénatoriale devant avoir lieu, le dimanche 27 septembre 2020. Cette désignation se fera conformément à la circulaire du 30 juin 2020.

Le vote a lieu, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimé est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

- Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :
  - a) Nombre de votants : 10
  - b) Nombre de suffrages exprimés : 10
  - c) Majorité absolue : 6
  
- Ont obtenu :

Madame BRAGUE Noémie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Même séance,

### **Délibération 27-2020 : Election sénatoriale : désignation des suppléants**

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire, le conseil municipal de Géraudot est convoqué le vendredi 10 juillet 2020 à effet de procéder à la désignation des suppléants en vue de l'élection sénatoriale devant avoir lieu, le dimanche 27 septembre 2020. Cette désignation se fera conformément à la circulaire du 30 juin 2020.

Le vote a lieu, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimé est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

L'ordre des suppléants est déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection,
- Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues,
- Puis, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

L'ordre de classement des suppléants détermine l'ordre dans lequel il sera fait appel à eux au fur et à mesure des refus ou démission du titulaire.

- Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- d) Nombre de votants : 10
- e) Nombre de suffrages exprimés : 10
- f) Majorité absolue : 6

- Ont obtenu :

Monsieur Jourdao DA BARBARA	10 voix
Madame Nathalie KESLER	10 voix
Madame Nathalie DEVIVIERS	10 voix

Monsieur Jourdao DA BARBARA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Madame Nathalie KESLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Madame Nathalie DEVIVIERS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléante pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Même séance,

### **Délibération 28-2020 : Composition de la commission des impôts directs (annule et remplace délibération 22-2020)**

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dans les communes de – de 2 000 habitants.

Ce nombre doit être doublé pour proposition au directeur départemental/régional des finances publiques qui désignera les commissaires.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la liste des 24 propositions (12 titulaires et 12 suppléants) :

**12 titulaires** : Noémie BRAGUE, Roland BERNARD, Sylvie ROSAY, François CHARPENTIER, Philippe LAUNOY, Serge CARRE, Chantal CARTIER, Annick BLAS, Gilles MASSON, Rachel CAILLEUX, Francine CARRE, Mylène BLANC

**8 Suppléants** : Frédéric SOURIE, Christophe BARBE, Frédéric COQUARD, Marie-Claire DAUPHIN, Eliane WEBER, Hugues de JACQUELOT, Jean-José JAILLANT, Sandrine KESLER

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** cette liste de 20 propositions.

Même séance,

### **Informations diverses :**

- ❖ Visite de Madame la sénatrice Evelyne PERROT le 2 juillet 2020. Présentation aux nouveaux maires élus. Sujet évoqué concernant le broyeur et Egalis. Entretien prévu avec le Président du CD.
- ❖ Broyeur de la plage : commandé. Pas de retour concernant la demande de subvention.
- ❖ Point travaux grange avec JC LEFEVRE.
- ❖ Communication : page facebook active « commune de Géraudot ». Jourdao DA BARBARA travaille sur la mise à jour du site internet. Distribution du journal info en cours.
- ❖ Camion employé communal : en attente de devis
- ❖ Repas communal du 22/08/20 : validation des pompiers : voir organisation. Participation d'environ 5 euros par personne et réservation obligatoire. Retraite aux flambeaux + tir feu d'artifice + bal le soir
- ❖ Coupure eau rue de Piney le 08/07 : réparation fuite sur réseau
- ❖ Point différentes réunions : PNRFO crapauds ventre jaune, RU avec capitainerie Mesnil pour présentation dispositif mis en place pour plage cet été, RU CdC Président Mr JACQUINET, Vice-Président Mr DENORMANDIE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président Mr DYON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.